Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023 ______

Publié le

ID: 023-222309627-20230627-CD2023_0067-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Pôle Ressources et Modernisation Direction des Finances et du Budget

DECISION N° 2023/61 VIREMENTS DE CREDITS N°1 – EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

* * * * *

VU la loi du 10 Aout 1871 relative aux Conseils Généraux ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse ;

VU la délibération n° CD2022-09/1/2 du Conseil Départemental du 30 septembre 2022 approuvant l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du conseil départemental à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération n° CD2022-12/1/3 du Conseil Départemental du 16 décembre 2022 autorisant Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

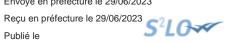
VU le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Conseil départemental de la Creuse adopté lors de la séance plénière du 16 décembre 2022 (délibération n° CD2022-12/1/3) ;

VU la délibération n°CD2023-02/1/24 du Conseil Départemental du 10 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 (budget principal) ;

DECIDE

- de procéder aux mouvements de crédits suivants, en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget principal du conseil départemental de la Creuse, <u>dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections</u> déterminées à l'occasion du budget et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel :

ID: 023-222309627-20230627-CD2023_0067-DE



En section de Fonctionnement :

SECTION DE FOI	NCTIONNEMENT : DEPENSES	
Chapitre 65 Article 657382 Fonction 284 Activités périscolaires	Classes découverte collèges	12 000,00 €
Chapitre 65 Article 65748 Fonction 284 Activités périscolaires	Classes de découverte (1er degré)	1 000,00 €
Chapitre 65 Article 65131 Fonction 64 DDI	Bourses d'études Plan Vétos 23	30 000,00 €
Chapitre 65 Article 65188 Fonction 64 DDI	Aides aux stages Plan Vétos 23	10 000,00 €
Chapitre 65 Article 657348 Fonction 326 Sports	Arrivée étape Tour de l'Avenir à Evaux les Bains (Subvention à la commune)	10 000,00 €
Chapitre 65 Article 65748 Fonction 331 Jeunesse	Subventions accueils de loisirs privés	5 979,00 €
Chapitre 65 Article 657382 Fonction 331 Jeunesse	Subventions accuells de loisirs publics	16 252,00 €
Sous total Chapitre 65	85 231,00 €	
Chapitre 011 Article 6188 Fonction 62 DDI	Etudes et prestations "Accueil, attractivité et numérique"	- 40 000,00€
Chapitre 011 Article 6188 Fonction 020 DFB	Autres frais divers	- 45 231,00 €
Sous total Chapitre 011		- 85 231,00 €
TOTAL GENERAL VIREMENTS DE CREDI	is a line in the line €	

En section d'Investissement :

SECTION D'INV	VESTISSEMENT : DEPENSES	N-11-14-14-15-15-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-
Chapitre 10 Article 10226 Fonction 01 DFB	Taxe d'aménagement	30 000,00 €
Sous total Chapitre 10		30 000,00 €
Chapitre 20 Article 2051 Fonction 020 DFB	Réserves logiciels informatiques	- 30 000,00 €
Sous total Chapitre 20		- 30 000,00€
Chapitre 23 Article 2313 Fonction 221 Batiments	Travaux collège de Bonnat	30 000,00 €
Chapitre 23 Article 2317 Fonction 221 Batiments	Travaux collège de Bonnat	- 30 000,00€
Sous total Chapitre 23		- €
TOTAL GENERAL VIREMENTS DE CRE	DITS DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €

A l'issue de ces mouvements de crédits, le budget principal du conseil départemental s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	BP 2023	Virements de crédits n°1	BP 2023 après virements de crédits n°1
011 : charges à caractère général	19 026 547,00 €	- 85 231,00 €	18 941 316,00 €
012 : charges de personnel	51 933 000,00 €	- €	51 933 000,00 €
014 : atténuations de produits	4 967 821,00 €	- €	4 967 821,00 €
016 : APA (allocations)	35 976 000,00 €	- €	35 976 000,00 €
017 : RSA (allocations)	16 800 000,00 €	- €	16 800 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	63 585 609,00 €	85 231,00 €	63 670 840,00 €
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	106 350,00 €	- €	106 350,00 €
66 : charges financières	2 150 000,00 €	- €	2 150 000,00 €
67 : charges spécifiques	300 000,00 €	- €	300 000,000 €
68 : Dotation aux Provisions	460 000,00 €	- €	460 000,00 €
Sous total dépenses réelles	195 305 327,00 €	- €	195 305 327,00 €
042 : opérations d'ordre	11 427 000,00 €	- €	11 427 000,00 €
023 : virement à la section d'investissement	22 630 801,00 €	- €	22 630 801,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	229 363 128,00 €	- €	229 363 128,00 €

Publié sur <u>www.creuse.fr</u> le 29/06/2023

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20230627-CD2023_0067-DE

Dépenses d'investissement	BP 2023	Virements de crédits n°1	BP 2023 après virements de crédits n°1
10 : dotations, fonds divers et réserves	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
16 : emprunts	11 500 000,00 €	- €	11 500 000,00 €
20 : immobilisations incorporelles	3 501 331,97 €	- 30 000,00 €	3 471 331,97 €
204 : subventions d'équipement versées	8 842 810,07 €		8 842 810,07 €
21 : immobilisations corporelles	6 037 408,59 €	- €	6 037 408,59 €
23 : Immobilisations en cours	14 912 342,00 €	- €	14 912 342,00 €
26 : participations et créances rattachées	- €	- €	- €
27 : autres immobilisations financières	324 000,00 €	- €	324 000,00 €
45421 : opérations de remembrement	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Sous total dépenses réelles	45 118 892,63 €	- €	45 118 892,63 €
040 : opérations d'ordre	4 800 000,00 €	- €	4 800 000,00 €
041 : opérations patrimoniales	4 800 000,00 €	- €	4 800 000,00 €
001 : Résultat antérieur reporté	13 700 595,37 €	- €	13 700 595,37 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	68 419 488,00 €	- €	68 419 488,00 €

Fait à Guéret, le 31 Mars 2023

La Présidente du Conseil Départemental

Valérie SIMONET